

CRACH.

Du doyenné de Pont-Belz et à l'alternative, cette paroisse, dont l'église, bâtie, dit-on, sur une butte artificielle attribuée aux Romains, avec les débris d'un ancien établissement de Templiers (1), avait pour titulaire Saint-Thuriau, fut, avec cinq autres, annexée à la mense capitulaire par décret épiscopal du 22 janvier 1453 (n. s.) Pour toutes les clauses de cette union, voir, plus haut, la notice sur Béganne. Les modifications apportées par cet acte à l'état du bénéfice, ne furent pas de longue durée. Si, en effet, le chapitre y devint alors gros décimateur, à la réserve d'un tiers des dimes qui devait tenir lieu de portion congrue au recteur, toute trace de cette disposition avait déjà disparu au commencement du xvii^e siècle, puisque, dès 1615, le titulaire percevait seul la dime à la 33^e gerbe sur toute l'étendue de sa paroisse, à l'exception de quelques champs voisins du bourg sur lesquels les chartreux d'Auray dimaient à la 11^e, et des deux métairies de Locqueltas exemptes de dimes et de fouages. Sur ces métairies, qui avaient une chapelle, appartenant à l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys et qu'aucun document ne montre élevées au rang de prieuré, le recteur s'était avisé de lever la dime en 1438. Les moines portèrent leurs plaintes aux pieds du duc Jean V qui prescrivit une enquête, bientôt suivie d'une charte du 13 décembre de la même année condamnant le recteur à restituer les gerbes enlevées et lui interdisant toute récidive. Le 16 octobre de l'année suivante, le duc exempta du guct et du fouage les hommes de l'abbaye employés à la culture de ces terres. De la susdite chapelle, appelée de l'*Ermitage* et ruinée dès avant 1748, il reste encore des traces (2).

Les premières années du xvii^e siècle nous présentent le territoire de cette paroisse partagé entre les frairies de Saint-Thuriau ou du Bourg, de Locqueltas, de la Magdeleine, de Sainte-Brigitte, de Saint-Michel et de Saint-Pierre. Les dimes auxquelles le recteur y avait droit s'affirmaient alors pour 277 perrées de blé, dont les deux tiers en seigle et l'autre tiers en avoine. Sur ce revenu, le titulaire payait 140 livres de décimes au roi et huit perrées de seigle à son curé.

Outre l'église paroissiale, enrichie, vers 1748, d'une relique considérable de Saint-Thuriau, on voyait ici les chapelles suivantes : de Sainte-Anne, au manoir de Kerantré ; de Saint-Michel, de Saint-Aubin, de Saint-André, cette dernière portant la date de 1606 et possédant un ancien cercueil de pierre dont l'inscription a occupé les archéologues ;

(1) Cillart, recteur de Grand-Champ, *Notice de tous les bénéfices du diocèse de Vannes*, aux archives départementales du Morbihan.

(2) *Mon Histoire de Saint-Gildas de Rhuys*, p. 245, 253, 277. Le fonds de cette terre, dite aussi *Locqueltas-des-Bois*, à domaine congéable, au moins dès 1490, et mis à la disposition de la nation, fut vendu, le 23 août 1791, au prix de 15,400 livres.

enfin celle de Plaskaër, maintenant détruite, et dont une cloche en bronze, datée de 1428, passa à l'église paroissiale. Toutes ces chapelles, moins celle de Kerantré, qui possédait une parcelle de la Vraie-Croix, et celle de Loqueltas, qui était à la charge des fermiers du lieu, s'entretenaient par le produit d'une quête de grain faite chaque année dans ce but.

En 1619, le recteur déclarait que le territoire de sa paroisse ne renfermait aucun bénéfice secondaire ; la même affirmation aurait pu se produire à la fin du siècle dernier. Cependant une chapellenie de Saint-Louis se desservait d'une messe basse chaque dimanche et chaque vendredi dans la chapelle de Sainte-Anne, au manoir de Kerantré. S'il y avait une fête dans la semaine, la messe du vendredi y était transférée. Fondée sur la fin du *xv^e* siècle dans l'église paroissiale de Plumelin par Jean du Botdêru, seigneur de Kergantel, présentée par ses héritiers et conférée par l'évêque, cette chapellenie fut ensuite transportée au château de Kerbourvelec, sur la même paroisse, et de là, par décret épiscopal du 19 février 1756, au susdit château de Kerantré, où elle eut titulaire jusqu'en 1790. Sa dotation, consistant en immeubles, se trouvait au bourg de Plumelin.

Dans cette paroisse de Crach, il y a encore un hameau qui porte le nom de *Moustoir* ; il y avait autrefois une seigneurie.

Recteurs de Crach.

1438. Guillaume Lozech.
- 1482-1485. † Pierre de Talhouët, chanoine de la collégiale du Champ, près d'Auray.
- 1568-1572. † Alain Gaultier, mort en mars 1572.
- 1572-1581. † Olivier Kervégan, originaire de cette paroisse, pourvu en Cour de Rome le 25 mai 1572, prit possession le 5 octobre. Il eut deux compétiteurs successifs qui durent résigner leurs prétentions.
- 1581-1600. † Hugues Le Luch, de Crach, pourvu par le Pape le 5 novembre 1581, prit possession le 9 août 1582.
- 1600-1603. R. Simon de Vouges, prêtre du diocèse de Coutances, résigna en faveur du suivant, mais non sans se réserver une pension de 300 livres.
- 1603-1636. † Mathieu Gouserch, de Crach, pourvu par le Pape le 22 mars 1603, prit possession le 6 juillet et mourut en mai 1636. Il débouta ses deux compétiteurs Julien Gatinel et Olivier Le Moine.
- 1636-1674. R. Jacques de Kernadec, d'Auray, pourvu en Cour de Rome le 4 juin 1636, prit possession le 10 août. Après avoir résigné en faveur du suivant, il resta sur la paroisse et y mourut le 10 mars 1677.

- 1674-1719.** R. Philippe de Kermadec donna, le 29 novembre 1719, procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant son neveu, et avec réserve d'une pension de 500 livres. Il mourut vers 1724.
- 1719-1742.** † Hyacinthe-Joachim Le Métayer, de Saint-Gildas d'Auray, et prêtre à Crach, pourvu en Cour de Rome le 27 décembre 1719, prit possession le 9 mars 1720 et mourut au mois d'août 1742.
- 1743-1756.** R. Pierre Le Nozahic, originaire et curé de Languidic, pourvu par le Pape le 12 janvier 1743, prit possession le 21 février. Déjà recteur de Plouay, il résigna Crach entre les mains de l'évêque le 2 janvier 1756.
- 1756-1781.** R. Béatrix-François-Hyacinthe Jarno, de Saint-Pierre et vice-promoteur de l'officialité, pourvu par l'Ordinaire le 2 janvier 1756, prit possession le 8. Il donna, le 17 août 1781, procuration pour résigner en Cour de Rome en faveur du suivant, mais avec réserve d'une pension de 600 livres. Par son âge, il se trouvait exempt de déportation. Détenu à la Retraite des femmes, il aurait dû, le 15 mai 1794, partir avec les autres pour Josselin ; il fut sursis à son envoi à cause de l'état de sa santé, et il y mourut, à 77 ans, le 26 du même mois.
- 1781-1807.** † Julien le Glouannic, de Brech et curé d'ici, pourvu par le Pape en 1781, prit possession le 16 décembre. Il refusa de prêter le serment prescrit par la constitution civile du clergé. J'ignore ce qu'il devint pendant la tourmente révolutionnaire. Maintenu à la tête de cette paroisse, après le concordat, il prêta serment entre les mains du préfet, le 10 novembre 1802, et y mourut le 24 août 1807.

CRÉDIN.

Cette paroisse, du doyenné de Porhoët, avait, dès le commencement du x^e siècle, pour titulaire de son église, l'apôtre saint Pierre auquel vint s'adjoindre plus tard l'apôtre saint Paul. A cette époque réculée, le bénéfice de Crédin était de libre collation, mais les dîmes s'y trouvaient levées à parts égales par le recteur, le vicomte de Rohan et un certain maître Geoffroy, fils de Raoul, que les titres ne qualifient pas autrement. Or, le prieuré bénédictin de Saint-Martin de Josselin, membre de la grande abbaye de Marmoutier, venait de se fonder sur les confins de notre diocèse. Pour contribuer à sa dotation, Morvan, évêque de Vannes, par acte passé en 1116 devant l'autel de Saint-Hilaire dans sa cathédrale, lui annexa le patronage sur cette église paroissiale et même les